



Documents à remettre suite à la rupture de ma période d'essai

Par **katie49**, le **28/01/2017** à **19:53**

Bonjour,

J'ai signé un cdd de 6 mois et j'y ai mis un terme pendant ma période d'essai et je voulais savoir si mes anciens employeurs devaient me remettre une attestation pole emploi?

Mon contrat de travail n'était pas bon puisqu'il ne signifiait pas le poste que j'occupais. (j'ai postulé pour un poste d'assistante administrative et commerciale et mon contrat était celui d'une vendeuse). Je devais travailler 28 heures par semaine et je travaillais plus de 35 heures (ni rémunérées, ni repos compensateur)

Par **P.M.**, le **28/01/2017** à **21:20**

Bonjour,

L'employeur doit remettre l'attestation destinée à Pôle Emploi après chaque rupture de contrat de travail avec le solde de tout compte et le certificat de travail...

Je ne sais pas ce que vous voulez dire que le contrat de travail ne signifiait pas le poste occupé alors qu'apparemment il indiquait la qualification mais je ne vois pas d'interrogation sur ce point ainsi que pour les heures effectuées en plus...